

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Reversement Prise en charge
Conseil Départemental
à l'Ecole élémentaire
Voyage scolaire Barcelone

N° : D - 2026 - 01 - 28 - 11

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	17

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le - 3 FEV. 2026

ID : 034-213401359-20260128-D_2026_01_28_11-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 30 JAN. 2026
Et publication ou notification
Du - 3 FEV. 2026
Le Maire :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 28 JANVIER 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, M. Didier MONTIER à M. Claude VIDAL

Absents : Mme et MM. Marie CHOLLET, Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL, Julien RIBES et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS.

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Départemental de l'Hérault a accordé une aide financière pour permettre à un enfant placé dans une famille d'accueil sur la commune de participer au voyage scolaire à Barcelone en Mai 2026 organisé par l'Ecole élémentaire.

Cette somme de 190 € ne pas être versée à l'école élémentaire et a été imputée sur les comptes de la commune.

Il y a donc lieu de reverser cette aide à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 2 procurations,

Charge Monsieur le Maire de reverser la somme de 190 € versés par la Département de l'Hérault à l'attention de l'OCCE de l'Ecole élémentaire de la commune pour aider un élève placé en famille d'accueil à participer au voyage scolaire à Barcelone en Mai 2025.

Dit que cette somme sera prélevée sur le compte 65888 Autres charges diverses du BP 2026 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Françoise CRASSOUS

Jean-François GUIBBERT